

# La Bande Riveraine du lac Émeraude

## Rapport d'étude 2015-2016

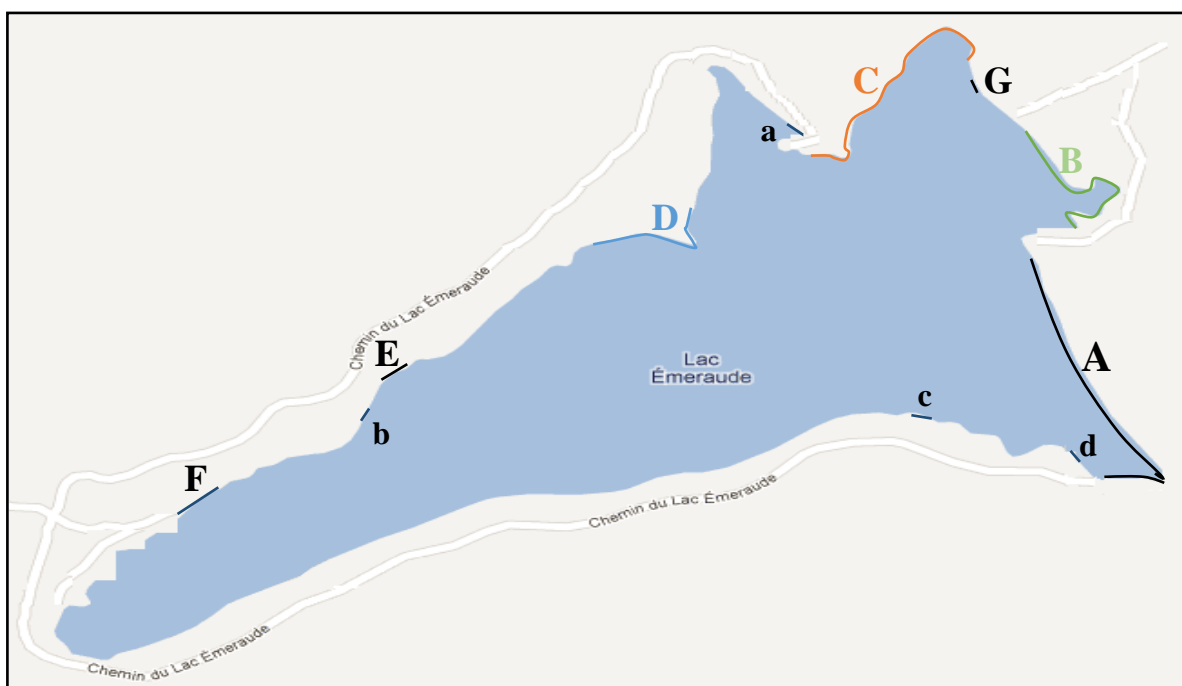
On sait l'importance de la bande riveraine pour la santé d'un lac. À l'été 2015, le Comité Environnement du lac Émeraude a entrepris l'étude des bandes riveraines. Ce rapport présente les résultats de cette étude. Notre étude est inspirée du Protocole de caractérisation de la bande riveraine élaboré dans le cadre du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) du MDDELCC<sup>1</sup>.

Situé à Saint-Ubalde, le lac Émeraude est un petit lac de 100 hectares et de 6867 m de ligne d'eau. En 1950, le lac était entièrement boisé et il n'y avait aucune habitation. Les premiers six chalets sont construits vers 1960. En 1968, le gouvernement du Québec, propriétaire de la plus grande partie de la forêt qui entoure le lac, procède à l'arpentage et divise le lac en lots qui sont mis d'abord en location puis en vente, les résidents s'y installent progressivement.

En 2015, il y a 105 terrains qui appartiennent à des particuliers dont 89 sont construits avec des habitations saisonnières ou permanentes. Il n'y a près du lac aucune industrie ni exploitation agricole. Une bonne partie (environ 35%) de la bande riveraine est propriété gouvernementale et est encore à l'état naturel.



<sup>1</sup> Protocole de caractérisation de la bande riveraine : [http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/rsvl/bande\\_riveraine.pdf](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/rsvl/bande_riveraine.pdf)



A	Forêt publique	cap (alt. : 200 m)	707 m
B	Forêt publique		560 m
C	Forêt publique		540 m
D	Forêt publique	La pointe	357 m
E	Lot libre	3130	43.4 m
F	Lot libre	C5 et C6	84.6 m
G	Lot libre	31-18	34.4 m
a	31-3		30.9 m
b	C-119-P		11.6 m
c	31-58		20.7 m
d	31-48		38.2 m
Total:			2428 m
soit 35 % de la bande riveraine totale.			

Le reste du périmètre est divisé en 91 lots avec une façade moyenne sur le lac d'environ 50 m .

Plusieurs propriétaires riverains du lac ont gardé leur bande riveraine intacte. Considérant les propriétés publiques et privées ensemble, c'est 83 % de la bande riveraine qui est encore à l'état naturel. Les 17 % restant présentent différents problèmes.

Notons particulièrement les éléments suivants :

- 12.9 % des habitations sont construites dans la bande riveraine;
- on retrouve du sol nu dans 5.8 % des terrains avec risque d'érosion, et 1.9 % avec du gazon;
- on retrouve diverses constructions dans la bande riveraine: cabanon, patio, muret, escalier, balançoire, etc.;
- 90 % des résidences possèdent un sentier d'accès; 11.7 % de ceux-ci présentent des risques de ruissellement;
- 83 % des terrains possèdent une fenêtre d'observation : un tiers de celles-ci sont ou trop larges ou trop déboisées;
- 26 % des résidences possèdent une descente d'embarcation: 30 % sont hors normes et la moitié de celles-ci présentent des risques de ruissellement et d'érosion.

## Conclusion

Avec un tiers de sa bande riveraine encore à l'état sauvage, le lac Émeraude fait l'envie de plusieurs lacs du Québec. Il y a cependant des problèmes à corriger.

Un des buts de cette étude est de sensibiliser les résidents à l'importance de la bande riveraine pour un lac. La bande riveraine est un filtre contre la pollution, contrôle l'érosion, et constitue un écosystème performant qui accueille une faune et une flore diversifiée.

Tout riverain doit connaître les normes qui régissent la bande riveraine, incluant la construction d'un sentier d'accès, d'une fenêtre d'observation et d'une descente d'embarcation.

Le principal problème relevé au lac Émeraude est le trop grand nombre de constructions dans la bande riveraine et trop grand nombre de descentes d'embarcations avec risques de ruissellement et d'érosion.

Il serait bon de refaire cette étude dans 10 ans pour voir l'évolution de la bande riveraine.

## Référence utile pour aménager sa bande riveraine

<http://banderiveraine.org/>

# La Bande Riveraine

Nous avons le privilège de vivre au bord d'un lac naturel qui est en excellente condition. Pour en assurer sa préservation et sa pérennité, nous devons nous harmoniser avec la nature, **dont la bande riveraine** qui joue un rôle primordial pour la protection du lac.

La bande riveraine, ce sont les premiers 15 mètres (50 pieds) qui ceignent le lac en partant du rivage (interface eau et terre) vers l'intérieur des terres en suivant la pente du terrain (Définition du RSVL du MDDELCC). La bande riveraine fait partie intégrante du plan d'eau: On sait l'importance de ce lieu pour la protection du lac.

Une **bande riveraine en santé** est composée d'arbres, d'arbustes et de plantes herbacées. Elle:

- **Capte une grande partie des phosphates** qui autrement iraient au lac;
- **Empêche le ruissellement et l'érosion** qui régularise l'écoulement des eaux vers le lac;
- Fait de l'ombre sur la partie la moins profonde du lac et **empêche le réchauffement excessif de l'eau**;
- Est un **habitat d'exception pour la faune** aquatique et terrestre.

**Une bande riveraine en mauvais état se traduit par une augmentation des phosphates dans l'eau. Ceci amène une augmentation des algues (phytoplancton) et un vieillissement prématuré du lac.**

**Les défendus** dans la bande riveraine: (règlements municipaux)

- La construction d'habitation, de cabanon, de patio, de kiosque, d'abris, de galerie, de murets, etc.
- La coupe d'arbres, de branches et de plantes herbacées;
- Le gazon, les engrais et les herbicides;
- Le remblai et le déblai, le béton et l'asphalte.

**Les permis** dans la bande riveraine: (règlements municipaux)

- **Un sentier d'accès:** Largeur maximale de 1 m. Il doit être sinueux.
- **Une fenêtre d'observation:** Largeur maximale de 5 m. Couper les branches seulement.
- **Une descente d'embarcations:** Largeur maximale de 5 m;  
Seulement si la pente est inférieure à 30 %;  
Arrivée au lac oblique, à 60° par rapport à la rive;  
Ni remblai ni déblai dans la construction.

*La fenêtre d'observation, la descente et le sentier d'accès doivent occuper le même espace physique.*

- **Un quai:** Un seul par terrain. Flottant ou sur pilotis. Largeur maximale: 2 m  
Surface maximale: 20 m<sup>2</sup>

Le quai peut s'appuyer sur la rive.  
Pas de bois traité avec des substances toxiques.

---

*Donnez un coup de pouce à votre bande riveraine  
en laissant la nature la revitaliser.*

---